Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE : SPÉCIALITÉ MUSIQUE

SESSION 2026

ÉPREUVE TERMINALE DE SPÉCIALITÉ : PRATIQUE MUSICALE, ÉPREUVE PRATIQUE ET ORALE

Coefficient : 16 Durée : 30 minutes

Le candidat se présente avec son instrument, ou précise avant l'épreuve les moyens nécessaires à sa pratique musicale. Les partitions et le matériel nécessaires à la prestation sont apportés par le candidat. Aucun dossier technique ni document-réponse n'est prévu.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Prestation musicale (12 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Maîtrise technique et écoute (4 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Entretien sur la démarche artistique (4 points)	Dossier Questionnement

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN DE L'ACADÉMIE DU CANDIDAT

L'épreuve de pratique musicale est une épreuve pratique et orale d'une durée totale de 30 minutes. Elle comprend une prestation musicale suivie d'un entretien. Le candidat interprète un répertoire préparé relevant de sa pratique musicale et présente ses choix artistiques et interprétatifs.

Le candidat veille à disposer de son instrument, de ses partitions et de tout accessoire nécessaire à sa prestation. Les conditions matérielles particulières liées à l'instrument ou à la pratique sont signalées au centre d'examen selon les modalités communiquées par celui-ci.

Le jury apprécie la qualité de l'interprétation, la maîtrise des moyens techniques mobilisés, la cohérence des choix artistiques, la capacité d'écoute et la qualité de l'analyse orale. La répartition des points ci-dessous constitue le barème du présent sujet.

PARTIE 1 : Prestation musicale (12 points)

Interprétation d'un répertoire préparé

Présentez et interprétez le répertoire préparé pour l'épreuve. Les œuvres ou extraits sont choisis par le candidat dans le cadre de sa pratique musicale. Avant de jouer, annoncez brièvement les titres, les compositeurs ou auteurs lorsqu'ils sont connus, ainsi que l'ordre retenu pour la prestation.

Le jury prend en compte la justesse ou la précision des hauteurs, la qualité rythmique, la conduite de la phrase, la maîtrise des nuances et la cohérence générale de l'interprétation, dans la mesure où ces critères sont pertinents pour l'instrument ou la pratique présentée.

1.1 (2 points) Présentez le programme interprété en indiquant les œuvres ou extraits retenus et l'ordre de passage.

1.2 (10 points) Interprétez le programme préparé. Les points portent sur la qualité musicale de la prestation, la précision rythmique et mélodique, la maîtrise de la conduite sonore et la cohérence de l'interprétation.

PARTIE 2 : Maîtrise technique et écoute (4 points)

Mobilisation des moyens techniques au service de l'interprétation

À l'issue de la prestation, le jury peut demander au candidat de reprendre brièvement un passage entendu ou de préciser un élément de sa réalisation musicale. L'évaluation tient compte de l'adaptation de la réponse à la demande, de la maîtrise technique mobilisée et de la capacité à écouter et à ajuster son interprétation.

2.1 (2 points) À la demande du jury, reprenez ou faites entendre un passage de la prestation en mettant en évidence un élément technique ou musical identifiable dans votre pratique.

2.2 (2 points) Montrez votre capacité à écouter le résultat sonore et, si nécessaire, à ajuster votre réalisation en fonction de l'indication formulée par le jury.

PARTIE 3 : Entretien sur la démarche artistique (4 points)

Explicitation des choix d'interprétation et analyse de la pratique

À partir de la prestation entendue, répondez aux questions du jury en vous appuyant sur des éléments précis de votre programme et de votre interprétation. Il n'est pas demandé de mobiliser des données extérieures aux œuvres et à la pratique présentées.

3.1 (2 points) Expliquez un choix d'interprétation effectué dans votre prestation. Appuyez votre réponse sur un passage précis et décrivez l'effet musical recherché.

3.2 (2 points) Analysez un aspect de votre pratique ou de votre prestation que vous estimez particulièrement réussi ou que vous souhaiteriez approfondir. Justifiez votre réponse par des éléments observables dans votre interprétation.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.